



sictoba

GUIDE DES DÉCHETTERIES à l'usage des particuliers

Pour tout renseignement :



04 75 39 06 99



www.sictoba.fr

Retrouvez le règlement en intégralité
sur notre site Internet

LE RÔLE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels.

En déchetterie, le tri est complexe et dépend à la fois de la nature du déchet (carton, ferraille...) et de la filière de traitement (30 filières différentes).



Le tri doit être rigoureux afin que chaque déchet puisse recevoir le traitement adapté au meilleur prix afin de limiter les coûts pour la collectivité.

La récupération est strictement interdite

Avant de vous rendre en déchetterie, n'hésitez pas à apporter vos objets en bon état directement dans une recyclerie.

LES AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôt des déchets verts sont acceptés les tailles, les tontes et branchages.



QUELS DÉCHETS ?

Pour vous aider à trier, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des déchets acceptés et refusés en déchetterie.



DÉCHETS ACCEPTÉS

MÉTAUX
BOIS NON TRAITÉS
BOIS TRAITÉS
CARTONS (PLIÉS)
BATTERIES
POLYSTYRÈNE
BLANC ET PROPRE
MOBILIER - ÉCOMAISON
FILMS ÉTIRABLES
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES
TEXTILES, CHAUSSURES
(À CONDITIONNER EN SACS
POUBELLE DE 30L)
ARTICLES DE BRICOLAGE
ET JARDINAGE
ARTICLES DE SPORTS
ET LOISIRS
JOUETS
HUISSERIES
PLÂTRES
LAINE DE VERRE / DE ROCHE
GRAVATS
DÉCHETS CHIMIQUES



DÉCHETS REFUSÉS

ORDURES MÉNAGÈRES
DÉCHETS DE SOINS
(DASRI)
BOUTEILLE DE GAZ
VÉGÉTAUX
AMIANTE
DÉCHETS RADIOACTIFS
DÉCHETS EXPLOSIFS
CADAVRES D'ANIMAUX



DÉCHETS LIMITÉS

PNEUS
4/jour maximum
Uniquement sur 2 sites :
- Vallon-Pont-d'Arc
- Les Vans

HUILE DE VIDANGE
20L/jour maximum

COMMENT ACCÉDER AUX INSTALLATIONS DU SICTOBA ?

1/ Inscription

Créez votre espace en flashant ce QR-Code



ou en allant sur www.sictoba.fr

2/ Validation

Suite à votre inscription, vous obtenez un QR-Code d'identification unique à l'entreprise que vous permettra d'accéder à nos installations.

3/ Coût du service

Le service est non payant. Les particuliers n'ont pas de limite de passage, ni de volume.

Toutefois, si les volumes apportés compromettent le service, le gardien peut refuser le dépôt.

4/ Sur site

Sur chaque déchetterie, vous êtes accueilli par un agent du SICTOBA dont la mission est de faire respecter le règlement intérieur : identification des usagers (QR-Code), consignes de tri, respect de la circulation et des consignes de sécurité, entretien des équipements.

Merci de respecter en tout temps le gardien et les consignes de tri et de sécurité qu'il vous donnera.

